



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-020-2026-05

PUBLIÉ LE 12 MAI 2026

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2026-05-12-00010 - Arrêté portant délégation de signature aux agents du centre de services partagés régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2026-05-12-00010

Arrêté portant délégation de signature aux
agents du centre de services partagés régional de
la préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris, en matière
d'ordonnancement et d'exécution budgétaire

Arrêté

portant délégation de signature aux agents du centre de services partagés régional de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Grand officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 20-1 et 69-5 ;

Vu le décret n°2005-122 du 11 février 2005 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé "Agence pour l'informatique financière de l'Etat" ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris - M. BRUNOT Stéphane ;

Vu l'arrêté n°IDF-2025-12-22-00009-75-2025-12-22-00020 du 22 décembre 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire, à Mme Sandrine IRAGABA, attachée principale d'administration, cheffe du centre des services partagés régional (CSPR) et ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, au sens de l'article 20-1 du décret du 29 avril 2004 susvisé, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État toutes les décisions d'ordonnancement de dépenses et de recettes des services compétents, pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion.

À ce titre, elle est autorisée, pour tout acte sans limite de montant, à :

- saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques ;
- saisir et valider les actes relatifs aux demandes de mise en paiement ;
- saisir et valider les actes relatifs aux recettes ;
- saisir et valider les actes relatifs aux immobilisations ;
- constater et certifier les services faits ;
- consulter et rédiger des fiches de communication via Chorus Formulaire ;

- requérir l'intervention des supports techniques de la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI) du ministère de l'intérieur et de l'agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE).

Article 2 : Délégation de signature est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour tout acte sans limite de montant, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations, constater et certifier les services faits dans le progiciel CHORUS, consulter et rédiger des fiches de communication via Chorus Formulaires, et pour requérir l'intervention des supports techniques de la DEPAFI du ministère de l'intérieur et de l'AIFE, à :

- 1) Mme Anne LAVERGNE, contractuelle, adjointe à la cheffe du CSPR
- 2) M. Fabrice SILENE, agent de catégorie A, chef de section « des dépenses hors marchés »
- 3) Mme Dalila MANSOURI, agente de catégorie B, cheffe de la section « gestion des actes complexes »
- 4) Mme Nora ATTAHI, agente de catégorie B, adjointe à la cheffe de la section « gestion des actes complexes »
- 5) Mme Nadine SANT'ANA SIMOES, agente contractuelle de catégorie B, adjointe au chef de la section « des dépenses hors marchés »
- 6) Mme Aurélie BECKER, agente de catégorie B, chargée de mission qualité/performance
- 7) Mme Juliette LAMY, agente contractuelle de catégorie C, gestionnaire carte achat

ainsi qu'aux agents de catégorie C des deux sections ci-dessous du centre de services partagés régional dont les noms suivent :

Section 1 Gestion des actes complexes

- 8) Mme Jamila BELALIA
- 9) Mme Afsana Rabia KEZA
- 10) Mme Lucienne MARIN
- 11) Mme Astrid SIMAT

Section 2 Gestion des dépenses hors marchés

- 12) Mme Djenette GUESSOUM
- 13) M. Mickael GILBERT
- 14) Mme Leïla HARIK
- 15) M. Arnaud LAILLOT
- 16) Mme Annie LAUNAY
- 17) Mme Fadila TOUIL

Article 3 : - Délégation de signature est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour tout acte sans limite de montant, pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations, pour constater et certifier le service fait dans le progiciel CHORUS, consulter et rédiger des fiches de communication via Chorus Formulaires, et pour intervenir auprès des supports techniques de la DEPAFI du ministère de l'intérieur et de l'AIFE aux agents de catégorie C des deux sections et du pôle ci-dessous du centre de services partagés régional dont les noms suivent :

Section 1 Gestion des actes complexes

- 1) Mme Carole ABAUZIT
- 2) Mme Jacqueline ERIN
- 3) Mme Mounira HARKATI
- 4) M. Jérôme LACHIVER

Section 2 Gestion des dépenses hors marchés

- 5) Mme Hélène ACHARD

- 6) Mme Jacqueline CHANDRAMOHAN
- 7) M. Bertrand COMPAGNAT
- 8) Mme Hawa DIALLO
- 9) Mme Nadjet DOUMA
- 10) Mme Djamila FOURDACHON
- 11) Mme Eliada Gloria HOUNKPEVI
- 12) Mme Delly LE GAL
- 13) Mme Chelsy MARIN
- 14) M. France-Hervé NGUMBA

Pôle Carte Achat

- 15) Mme Nathalie HARLES

Article 4 : L'arrêté n° IDF-2026-03-17-00001 du 17 mars 2026 portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire, est abrogé.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 12 mai 2026,

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME